



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 novembre 2011

Délibération n°2011-32
Décision budgétaire modificative N° 2011-03

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

La présente décision budgétaire modificative n° 2011-03 a pour objet l'inscription de crédits nouveaux sur rééquilibrage des grandes masses et prélèvement sur réserves pour le CMI.

1) 601A, pilotage :

Comptes	crédits
6132	-20000
6288	-40000
657	-20000
641	40000
633	20000
645	20000
Total	0

2) 602A, Communication :

Comptes	crédits
6288	-20000
633	5000
641	10000
645	5000
Total	0

3) 662A, Numérique :

Comptes	crédits
657	-10000
633	2500
645	2500
641	5000
Total	0

4) 663A, C@mpus:

Comptes	crédits
6063	-6000
633	1500
645	1500
641	3000
Total	0

5) CMI :

Comptes	crédits
6132	-6 000
6256	-10 000
6257	-3 000
6283	-2 000
6288	-10 000
621	28 000
657	39 000
Prélèvement sur réserves	36000€
Total	0

A cela s'ajoute un prélèvement sur réserves du Centre de Mobilité Internationale de 36 000€ à inscrire sur le compte 657. Pour mémoire, les réserves du CMI s'élève à ce jour à 435 250.17€.

Ce rééquilibrage ainsi que le prélèvement sur réserves sont nécessaires au paiement :

A/ de la mise à disposition 2010 et 2011 de Mme Gaillon en 2011,

B/ de la participation au charges de sites pour 2010 et 2011 (2 X 39 000€).

6) Valorisation :

CF	Comptes	Crédits
601A	621	- 20 000€
620	633	5000€
	645	5000€
	641	10000€
Total		0

Le montant modifié du total des produits est arrêté à : 9 754 970 €

Le montant modifié du total des charges est arrêté à : 13 406 221 €

Le prélèvement sur fonds de roulement est de : 3 651 251€

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur ces propositions.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 23	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 13 décembre 2011

Le Président de l'Université
de Bretagne
G. Cathelineau

G. CATHELINEAU